



Permission de fumer dans les boites de nuit d'Aix en Provence et Marseille, quels sont vos conseils ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 17 novembre 2014

Bonjour, J'ai constaté que des personnes fument dans plusieurs bars et boîtes de nuit entre Aix en Provence et Marseille et cela rend l'air de ces endroits vraiment irrespirables. Cela m'oblige à ne pas sortir dans certains endroits ou d'en subir les conséquences et nuit à ma vie sociale.

Je voudrai bien les dénoncer, cependant je sais que dans cette région la MAFIA est très présente et j'ai peur que non seulement ma plainte ne soit même pas regarder en raison de la corruption, et que ma vie soit en danger si mon identité est dévoilée.

Que me conseillez-vous de faire ? En vous remerciant par avance.

Réponse :

Si vous voulez que des actions soient menées de manière concrète pour faire cesser ces infractions à la loi Evin dans ce type d'établissement, vous pouvez déposer [une plainte](#) au commissariat ou à la gendarmerie dont ils dépendent et dans le cas ou cette plainte ne serait pas suivie d'effets, déposer une plainte plus officielle auprès du procureur de la République.

Mais il est tout aussi nécessaire de suggérer à tous ceux qui se sentent victimes de ces incivilités d'en faire autant.

DNF peut, à l'aide de plusieurs témoignages officiels, effectuer ces démarches en votre nom, ce qui est assez simple, ou à votre place, ce qui implique une procédure plus complexe et plus longue.

[L'adhésion](#) en grand nombre à l'association est le moyen le plus sûr de voir disparaître ces contournements de la loi.